

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS SOFIVO, portant sur la régularisation administrative de son activité située 17 route de Saint-Maixent-L'École sur la commune de CHAMPDENIERS, est organisée du lundi 23 février 2026 au jeudi 28 mai 2026 inclus, sur la commune précitée.

Ce projet, constitué conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'environnement, comporte notamment une évaluation environnementale.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et tout renseignement pertinent relatif à ce projet seront consultables via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7053/>, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/CHAMPDENIERS-ST-DENIS/SAS-SOFIVO>

Les pièces du dossier resteront déposées en mairie de CHAMPDENIERS, du 23 février 2026 au 28 mai 2026 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront également pendant toute la durée de la consultation être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de CHAMPDENIERS (30 Grande-rue – 79220 CHAMPDENIERS), avec la mention « Régularisation de la situation administrative de la SAS SOFIVO ».

Monsieur Alain DEVAUX, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 19 mai 2025, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire à la salle des fêtes de Champdeniers (Rue de Genève – 79220 CHAMPDENIERS) :

- réunion publique d'ouverture de la consultation le mardi 24 février 2026 à 18h ;
- réunion publique de clôture de la consultation le jeudi 28 mai 2026 à 18h.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de CHAMPDENIERS les jours et heures suivants :

- Mercredi 11 mars 2026 de 9h à 12h ;
- Jeudi 7 avril 2026 de 9h à 12h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'avis de consultation du public ou pendant la durée de celle-ci.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de publication de la décision, et pendant un an.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions, ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS SOFIVO– 17 route de Saint-Maixent-L'École – 79220 CHAMPDENIERS– 06.33.77.84.06 – romain.dionnet@sofivo.fr